

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Moisissures X Nettoyant anti-moisissures avec chlore



Numéro de matière S0005

Version: 8.2
Remplace la version: 8.1

Mise à jour: 13.5.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 1 de 13
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Moisissures X Nettoyant anti-moisissures avec chlore

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

EAN 40 44899 38712 1 - Moisissures X Nettoyant anti-moisissures avec chlore; 750 mL

UFI: NK80-S0T1-E00H-YWD9

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Agent de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG
Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51
Place, Lieu: 9401 Rorschach
Suisse

Téléphone: +41 71 844 12 12
Télécopie: +41 71 844 12 13

Service responsable de l'information:

Anwendungstechnik,
Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,
Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1; H318 Provoque des lésions oculaires graves.
Aquatic Acute 1; H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Danger**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Moisissures X Nettoyant anti-moisissures avec chlore



Numéro de matière S0005

Version:	8.2	Mise à jour:	13.5.2024	Page:	2 de 13
Remplace la version:	8.1	Date d'édition:	31.10.2024	Langue:	fr-CH

Mentions de danger:	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Conseils de prudence:	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
	P260	Ne pas respirer les aérosols.
	P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
	P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Marquage spécial

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Texte pour l'étiquetage: Contient Hypochlorite de sodium, solution 13 % Cl actif
Substance active: Hypochlorite de sodium, solution 13 % Cl actif 4,9 g/100g
Autorisation n°: CHZN5194
Type de produits 02: désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.
Utilisation par le consommateur privé.
Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII:
moins de 5%: agents de surface non ioniques, agents de blanchiment chlorés

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Moisissures X Nettoyant anti-moisissures avec chlore



Numéro de matière S0005

Version: 8.2
Remplace la version: 8.1

Mise à jour: 13.5.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 3 de 13
Langue: fr-CH

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
N°CE 231-668-3 CAS 7681-52-9	Hypochlorite de sodium, solution, 13 % Cl actif Skin Corr. 1B; H314. Aquatic Acute 1; H400. Facteurs M: Aquatic Acute 1: M = 10.	< 5 %
N°CE 263-016-9 CAS 61788-90-7	Amines, alkyl de coco diméthyles, N-oxydes Skin Irrit. 2; H315. Eye Dam. 1; H318.	< 5 %
N°CE 207-838-8 CAS 497-19-8	Carbonate de sodium Eye Irrit. 2; H319.	< 5 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Indications complémentaires:

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII:
moins de 5%: agents de surface non ioniques, agents de blanchiment chlorés

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales:	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.
En cas d'inhalation:	Transporter la personne atteinte à l'air frais; si nécessaire utiliser un appareil respiratoire ou administrer de l'oxygène. En cas de malaises respiratoires, une assistance médicale est indispensable. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.
Après contact avec la peau:	En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler aussitôt un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un ophtalmologiste.
Ingestion:	Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin. Veiller à ce que les voies respiratoires restent libres. Se rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une irritation cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Moisissures X Nettoyant anti-moisissures avec chlore



Numéro de matière S0005

Version: 8.2
Remplace la version: 8.1

Mise à jour: 13.5.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 4 de 13
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

jet d'eau en aspersion, Poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Chlorure d'hydrogène, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la substance. Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Moisissures X Nettoyant anti-moisissures avec chlore



Numéro de matière S0005

Version: 8.2
Remplace la version: 8.1

Mise à jour: 13.5.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 5 de 13
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter le contact avec la substance.
Éviter toute formation de vapeur ou d'aérosol. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Porter un équipement de protection approprié.
Equiper les lieux de travail d'un rince-œil et d'une douche de premier secours.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Respecter les règles générales de prévention incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé.
Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec Acides.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires:

Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: une protection respiratoire est nécessaire dans les espaces de travail pas suffisamment aérés ou lors de pulvérisation.
La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme SN EN ISO 374:1.
Type de gants: Caoutchouc butyle
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Moisissures X Nettoyant anti-moisissures avec chlore



Numéro de matière S0005

Version:	8.2	Mise à jour:	13.5.2024	Page:	6 de 13
Remplace la version:	8.1	Date d'édition:	31.10.2024	Langue:	fr-CH

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme SN EN ISO 16321-1:2022.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains et le visage à la fin du travail.

Équiper les lieux de travail d'un rince-œil et d'une douche de premier secours.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	Forme: liquide
Couleur:	limpide
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité	Aucune donnée disponible
	ou limites d'explosivité:
	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	non applicable
La température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	à 20 °C: env. 11
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau:	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	à 20 °C: 23 hPa
Densité:	à 20 °C: 1,1 g/cm ³
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Le produit est non explosif.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	ne s'enflamme pas spontanément
Teneur en eau:	58 %
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Moisissures X Nettoyant anti-moisissures avec chlore



Numéro de matière S0005

Version: 8.2
Remplace la version: 8.1

Mise à jour: 13.5.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 7 de 13
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec acides

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Acides

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

10.6 Produits de décomposition dangereux

Chlorure d'hydrogène, chlore

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Moisissures X Nettoyant anti-moisissures avec chlore



Numéro de matière S0005

Version: 8.2
Remplace la version: 8.1

Mise à jour: 13.5.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 8 de 13
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1; H318 = Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:
Aucune donnée disponible

Autres informations: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Très toxique pour les organismes aquatiques. Effet nocif sur les organismes aquatiques en raison de la modification du pH.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Moisissures X Nettoyant anti-moisissures avec chlore



Numéro de matière S0005

Version: 8.2
Remplace la version: 8.1

Mise à jour: 13.5.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 9 de 13
Langue: fr-CH

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation relatif aux détergents (ChemRRV).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 20 01 29* = Détergents contenant des substances dangereuses.
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: En resp. les disp. légales en vigueur sur place, il est poss. de déposer ou d'incinérer des quant. réduites du produit avec les ord. ménagères. Des quant. importantes doivent être éliminées conform. aux disp. en vigueur concernant les déchets dangereux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
UN 1719

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Moisissures X Nettoyant anti-moisissures avec chlore



Numéro de matière S0005

Version: 8.2
Remplace la version: 8.1

Mise à jour: 13.5.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 10 de 13
Langue: fr-CH

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, ADN: ONU 1719, LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Hypochlorite de sodium solution)
IMDG, IATA-DGR: UN 1719, CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (Sodium hypochlorite solution)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 8, Code: C5
IMDG: Class 8, Subrisk -
IATA-DGR: Class 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
II

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange présente un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: oui
Polluant marin - ADN: oui



14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: ADR/RID: Classe de danger 80, Numéro ONU UN 1719
Etiquette de danger: 8
Dispositions particulières: 274
Quantités limitées: 1 L
EQ: E2
Conditionnement - Instructions: P001 IBC02
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé: MP15
Réservoirs mobiles - Instructions: T11
Réservoirs mobiles - Dispositions particulières: TP2 TP27
Codification réservoirs: L4BN
Code de restriction en tunnel: E

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: 8
Dispositions particulières: 274
Quantités limitées: 1 L
EQ: E2
Transport autorisé: T
Équipement nécessaire: PP - EP

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Moisissures X Nettoyant anti-moisissures avec chlore

Numéro de matière S0005

Version: 8.2
Remplace la version: 8.1

Mise à jour: 13.5.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 11 de 13
Langue: fr-CH

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS: F-A, S-B
Dispositions particulières: 274
Quantités limitées: 1 L
Excepted quantities: E2
Conditionnement - Instructions: P001
Conditionnement - Réglementations: -
IBC - Instructions: IBC02
IBC - Réglementations: -
Instructions réservoirs - IMO: -
Instructions réservoirs - UN: T11
Instructions réservoirs - Réglementations: TP2, TP27
Arrimage et manutention: Category A.
Séparation: SG22 SG35
Propriétés et observations: Corrosive to aluminium, zinc and tin. Reacts violently with acids. Reacts with ammonium salts, evolving ammonia gas. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.
Groupe de ségrégation: 18

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger: Corrosive
Code de quantité exceptée: E2
Avions passagers et cargo: Quantité limitée: Pack.Instr. Y840 - Max. Net Qty/Pkg. 0.5 L
Avions passagers et cargo: Pack.Instr. 851 - Max. Net Qty/Pkg. 1 L
Avion-cargo uniquement: Pack.Instr. 855 - Max. Net Qty/Pkg. 30 L
Dispositions particulières: A3 A803
Emergency Response Guide-Code (ERG): 8L

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Moisissures X Nettoyant anti-moisissures avec chlore



Numéro de matière S0005

Version: 8.2
Remplace la version: 8.1

Mise à jour: 13.5.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 12 de 13
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

0 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Autorisation n°: CHZN5194

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères allaitantes ne sont pas autorisés à entrer en contact avec ou être exposés à cette préparation dans leur travail lorsqu'il est établi sur la base d'une évaluation des risques par un spécialiste, que dans le contexte des activités et des mesures de protection appliquées, l'exposition ne fait aucun mal à la mère et l'enfant.

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5; RS 822.115): Jeunes travailleurs de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à entrer en contact avec ou être exposés à cette préparation dans leur travail à moins que l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a accordé une exception.

Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: cf. Allemagne, 12. BImSchV

Directives nationales - Allemagne

Classe de stockage: 8B = Substances corrosives non combustibles

Classe de risque pour le milieu aquatique:

2 = évidemment dangereux pour l'eau (auto-classification)

Ordonnance sur les accidents majeurs (12. BImSchV) :

Dangers pour l'environnement: Article 1.3.1 = Code E1,
Quantity threshold 100 000 kg / 200 000 kg

Indications relatives à une limitation de la durée de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes ou allaitantes.

Directives nationales - Autriche

Classe de stockage: 8B = Substances corrosives non combustibles

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Moisissures X Nettoyant anti-moisissures avec chlore



Numéro de matière S0005

Version: 8.2
Remplace la version: 8.1

Mise à jour: 13.5.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 13 de 13
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 = Provoque une irritation cutanée.
H318 = Provoque de graves lésions des yeux.
H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH206 = Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1: UFI

Créée: 31.3.2015

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Acute: Danger pour l'environnement aquatique - aigu
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
Eye Dam.: Endommagement des yeux
Eye Irrit.: Irritation des yeux
facteur M: Facteur de multiplication
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
ONU: Organisation des Nations unies
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
Skin Corr.: Corrosion cutanée
Skin Irrit.: Irritation de la peau
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
UFI: Identifiant unique de formulation
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément designé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.